Tout à coup, il fit aux ouvriers stupéfaits le récit de son crime en leur montrant le couteau ensanglanté.

Aussitôt, l'un des chauffeurs partit avertir les gardes, qui purent bientôt se saisir de Vanderstraeten et l'écrouer, sans que celui-ci fît la moindre résistance.

La victime

Au cri de douleur poussé par Clémence Depoorter, son père s'était porté à son secours, demandant l'aide des voisins. La malheureuse femme, que le docteur Barroyer venait bientôt soigner, était relevée et transportée sur un lit. Le praticien, après avoir constaté une épouvantable ouverture du bas-ventre, ouverture par laquelle les intestins sortaient, donna des soins empressés à la victime, qu'on a peu d'espoir de sauver.

Descente du parquet

Averti par M. Joly, commissaire de police qui, prévenu dans la soirée, avait aussitôt commencé son enquête, le parquet de Lille, représenté par M. Charles Codron, juge suppléant, faisant fonction de juge d'instruction, assisté du greffier, M. Bastoen, se transportait hier matin, dès la première heure, à Croix, dans le bureau de M. Joly, pour y entendre le meurtrier et ensuite se rendait rue de Metz, pour reconstituer le drame et interroger la victime.

Acteurs et témoins ont fait le récit du drame tel que nous le relatons.

A plusieurs reprises et en versant d'abondantes larmes, Vanderstraeten a regretté son acte et dit qu'il s'en repentait. A deux heures, le coupable a été conduit par les gendarmes de Roubaix, à la prison de Lille, par la gare de Croix.

A CONDÉ

Le mobile du drame passionnel

Un mari refuse d'empoisonner sa femme, tue son amie et tente de se suicider

Nous avons raconté hier la scène tragique, au cours de laquelle la fille Bourgoin perdit la vie. Il faut aujourd'hui reprendre les événements d'un peu plus loin, afin de montrer comment Bocquet, harcelé, tenté par les suggestions de son amie, préféra la mort à la vie qu'on voulait lui faire.

Ménage désuni

Bocquet, dont on n'avait jamais entendu parler, fit il y a deux ans et demi environ, la connaissance de la fille Bourgoin et, de ce jour, abandonna quelque peu sa légitime épouse qui habitait au pavillon construit à l'entrée du cimetière, route de Bonsecours, pour s'attarder en ville, dans le quartier de la rue de la Cavalerie.

Souvent même, la fille Bourgoin reconduisait le fossoyeur, dont la femme prétend avoir vu disparaître une somme de deux mille francs en peu de temps. Cette somme aurait été remplacée dans le coffret où elle se trouvait, par la photographie de Maria Bourgoin.

Cependant tout n'était pas rose dans les relations des deux amants, et le 7 novembre, sur un billet qui a été retrouvé et qui est signé de Bocquet et de Maria Bourgoin, ceux-ci déclarent que la vie leur pèse trop, qu'ils sont décidés à mourir ensemble pour un plus doux sommeil.

Ce billet, Bocquet, qui savait sa femme illettrée, l'avait déposé chez lui, près de la photographie. Une bouteille contenant du poison accompagnait le tout et la femme Bocquet a assuré que ce poison lui était destiné.

L'enquête. — Il fallait une disparition

M. Mugnier, commissaire de police, en poursuivant ses recherches pour retrouver les causes du drame, fut frappé de l'insistance que mettait la femme du fossoyeur en parlant du poison. En réalité, elle avait été prévenue ou, dans une discussion avec son mari, chose qui devait se produire assez souvent, elle avait été amenée à penser qu'on cherchait à l'empoisonner. Bocquet, malgré son état de faiblesse, ne cessait de répéter qu'il voulait mourir ; il parla aussi d'une lettre. Cet écrit fut retrouvé ; il était adressé à M. Pureur, maire de Condé, qui l'a reçu après la découverte du drame et dans lequel il est dit que la fille Bourgoin lui avait donné du poison et qu'elle voulait qu'il le fît absorber à sa femme. Ne voulant pas tuer celle qui avait été vingt-cinq ans sa compagne, Bocquet annonçait qu'il allait se suicider.

Les paquets contenant le poison avaient été achetés à Condé et ils furent retrouvés par M. Mugnier, chez Bocquet.

Au surplus, voici le contenu des papiers trouvés chez Bocquet.

C'était d'abord un billet ainsi conçu :

Nous consentons à mourir ensemble, plutôt que souffrir en ce monde.

Signé : Bocquet Alfred et Bourgoin Maria.

Ce billet a été signé le 7 novembre 1907 de bonne volonté, avec la plume de Mme Delecluse Nini, un jour au matin, à 7 heures, en buvant du café.

Puis une longue lettre adressée à M. Pureur, maire :

Monsieur le Maire,

C'est à vous que je veux faire connaître la vérité exacte de cette malheureuse affaire ; : moi, j'ai eu la plus grand malheur de rencontrer cette femme, voilà deux ans, et demi que je la connais pour mon malheur, j'ai dépensé beaucoup d'argent et passé passablement du temps avec elle si j'avais écouté M. B... je l'aurais flanqué sur le pavé, sa mère lui a dit la forme pendant un horrible, oh bien elle me fais prendre et je pends en même temps que moi pour l'affaire qui se déroule pour le moment, c'est l'exacte vérité, tous les mots que j'ai écrit, ce qui m'a tourmenté, c'est les portions de poison que cette femme m'a donné pour ma femme trois portions de sublimé et une bouteille de poison que sa femme tient et que j'ai le malheur de ne pas l'avouer au commissaire de police, pour ménager cette rouée.

On croit qu'à la suite de l'envoi de cette lettre, Bocquet, qui avait été reconduit jusque près de sa demeure par la fille Bourgoin, lui aura annoncé l'intention de se suicider pour échapper en même temps aux deux femmes. Il avait alors la revolver sur lui et quand il le prit dans la main, la fille Bourgoin aurait essayé de le lui arracher. Ce qui expliquerait la blessure du bras qui fut faite la première.

Perdant alors la tête, Bocquet, d'un deuxième coup à bout portant, tua sa maîtresse, il voulut ensuite se faire justice. On sait le reste.

D'après les constatations médicales, la fille Bourgoin se serait trouvée dans une position intéressante.

Rappelons en terminant que Bocquet et son amie avaient récemment été appelés chez le juge d'instruction, pour s'expliquer sur ce qu'était devenu l'enfant né de leurs relations. Les deux complices n'étant parvenus à cacher leur grossesse à la fille Bourgoin n'avait point nié qu'elle eût été enceinte. On croit savoir, raconte-t-elle, était en nourrice à Anzin, aux frais de Bocquet.

Rel-ce aussi la perspective des démêlés judiciaires consécutifs à cette affaire, qui aura poussé les deux amis à se donner la mort ?

L'enquête le dira peut-être. Bocquet, dont l'état, quoique grave, n'inspire pas de sérieuses inquiétudes, sera bientôt interrogé.

A CALAIS

Un neurasthénique se suicide

M. Jean-Marie Lavoye, 45 ans, riche propriétaire, demeurant au numéro 40 de la rue du Moulin-Brûlé, souffrait depuis quelque temps d'une neurasthénie aiguë et donnait des signes évidents de faiblesse nerveuse. Il s'est donné la mort dans la nuit de samedi à dimanche en s'asphyxiant dans sa cave, à l'aide d'un feu de charbon de bois.

A DUNKERQUE

UNE GRAVE AFFAIRE

Nous avons annoncé brièvement hier l'arrestation de deux personnes à la suite d'une affaire opérée à Paris en vertu d'un mandat d'amener. En 1906, il se fondait une Société anonyme au capital de 600.000 francs divisé en 6.000 actions de 100 francs. Cette société, qui a pour titre : « Société Française d'exploitations forestières et d'approvisionnements » avait pour objet l'exploitation de bois, tant en France qu'à l'étranger et, ainsi que le disait le prospectus lancé par les fondateurs, l'exploitation d'un contrat de 100.000 mètres cubes de bois de sciage de chêne blanc, consenti par le gouvernement ottoman qui devait être apporté par M. Charles Warlop, ingénieur. Le massif forestier d'où devaient provenir ces bois se trouve en Asie Mineure (Anatolie). Quant au placement des bois de chêne blanc, il était d'ores et déjà assuré grâce au concours passé avec la maison Masse frères, de Lille, contrat portant sur une fourniture de bois de sciage de 100.000 mètres cubes, et à d'autres contrats existants.

Nombre de Dunkerquois alléchés par l'annonce de cette affaire confièrent à la société constituée des sommes souvent importantes et l'on obtint bientôt un capital de 400.000 fr.

Mais, le 5 avril dernier, paraissaient les statuts définitifs dans lesquels il n'était plus question de l'apport de M. Warlop du privilège d'exploitation des bois d'Arménie, mais seulement de l'obligation qu'il souscrivait à faire consentir ce privilège par le gouvernement ottoman contre versement du cautionnement de 10 % exigé par la loi.

Cela fit dresser l'oreille et des réclamations s'élevèrent ; d'aucuns prétendirent même qu'en raison de sa situation éloignée de toute route et de tout cours d'eau, la forêt n'était pas exploitable et deux actionnaires, MM. Dolfus et Schefter, se rendirent à Paris, une plainte à la suite de laquelle ont eu lieu les opérations judiciaires dont nous avons parlé hier.

M. Desticker, juge d'instruction, accompagné de M. Brot, commissaire de police et de trois agents en civil, s'est rendu au siège de la Société, rue de l'Ecole-Maternelle, à neuf heures du matin, au moment où une trentaine d'actionnaires y tenaient séance. Il prit fait et cause de la plainte de son cabinet où il les interrogea jusqu'à une heure de l'après-midi. Le juge d'instruction signa après cet interrogatoire deux mandats de dépôt contre MM. Bazard, liquidateur à Paris, et Hervé, directeur de la Société forestière, demeurant à Dunkerque. Les six autres personnes ont été remises en liberté, une d'elles, assure-t-on, sous caution.

Quelles surprises nous réserve cette affaire, à laquelle se trouvent mêlées des personnes bien connues à Dunkerque? Nous ne dirons pas les les connaître. Mais de l'avis unanime c'est que tout le bruit fait autour d'elle est exagéré et qu'elle finira en queue de poire, sauf peut-être pour la bourse des poires qui se sont laissées cueillir.

A CHATEAU-THIERRY

UN BÉBÉ BRULÉ VIF

Deux enfants, laissés seuls à la maison, jouaient avec le feu, lorsque les vêtements du plus jeune, âgé de trois ans, prirent feu, le brûlant affreusement. Le pauvre bébé est mort. Les flammes, qui s'étaient communiquées à la maison, l'endommagèrent fortement, ainsi que deux immeubles voisins, dont l'imprimerie de notre confrère l' « Avenir de l'Aisne ».

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Armentières. — Le cheval de M. Charlet, cultivateur à Erquinghem, s'est emballé, rue de la Gare, et a renversé un homme. L'avant-train de la voiture a brisé une borne-fontaine. Deux femmes qui passaient dans la rue ont été contusionnées.

— Lundi, vers 4 heures, la voiture de M. G. Verpoort, couteur, rue Kuhlmann, à Lille, a renversé la voiture de pommes de terre Trics de M. Masselin, place Chanzy.

VOLS

A Bouvrage. — Des malfaiteurs inconnus ont dérobé, chez Deblois, débitant, trois draps et un lire de drap, le tout valant 20 fr. environ.

VIOLENCES

A Trith-Saint-Léger. — Défosses Jules, 35 ans, a porté plainte contre le nommé Drumlère, qui, au cours d'une discussion, lui avait porté un coup de poing.

Le Musée National du travail ouvrier. — On s'intéresse beaucoup, dans ce moment, au projet de l'ingénieur du Pasquier, qui a pour but de créer à Paris, un musée national du travail ouvrier où seraient glorifiés nos artisans de mérite, comme le sont dans nos musées actuels les peintres, les sculpteurs et les autres artistes. Les belles œuvres ouvrières que contiendrait ce musée serviraient de documents pour l'histoire du travail ouvrier français et de modèles aux apprentis et aux travailleurs des différents métiers. Enfin, et c'est le point important du projet, il y aurait dans ce musée une exposition permanente et périodiquement renouvelée du travail ouvrier où l'ouvrier et l'ouvrière pourraient exposer le beau travail qu'ils auraient fait chez eux, pour leur compte personnel ou à l'atelier pour le compte du patron.

En soustrayant ainsi l'ouvrier de talent à l'anonymat qui le prive des satisfactions d'amour-propre, qui sont souvent le plus puissant mobile des efforts humains, et qui le prive de toute publicité, matériel que lui voudrait la publicité de son mérite, le projet de M. du Pasquier vise un but de justice incontestable, car, avec que le dit très heureusement son exposé :

Si les mêmes s'enorgueillissent à juste titre de leurs hommes de génie, artistes, hommes politiques, savants, ingénieurs, ou autres professionnels des carrières libérales, elles ont aussi le devoir de montrer leurs du génie de leurs artisans, et de donner à celui-ci le plus grand essor possible, car les artisans, dans une sphère d'action, en apparence plus humble, non seulement ils honorent également par le perfection, l'art et l'ingéniosité de leurs œuvres, mais encore et surtout les enrichissent par la contribution majeure qu'ils apportent au développement et à la prospérité de leurs industries.

Concours agricole à Paris. — Un concours agricole aura lieu à Paris à la galerie des machines, le 24 mars 1908. Le programme paraîtra le 10 janvier et sera mis à la disposition des intéressés dans toutes les préfectures.

LA BELGIQUE

Un drame mystérieux à Erquelinnes

Erquelinnes, village de la frontière franco-belge, a été dans la nuit de samedi vers deux heures du matin, le théâtre d'un drame entouré de mystère.

Rue de la Montagne, habitant un nommé Léon Wauquier, âgé de 46 ans, sa femme et un enfant.

Wauquier exerce non seulement la profession de maréchal-ferrant, mais il tient encore des pensionnaires, une buttaine, paraît-il.

Donc, Wauquier, sa femme et son enfant, étaient couchés, et tous dormaient d'un profond sommeil, quand, au cours de cette nuit de vendredi à samedi, un homme pénétra dans la chambre, s'approcha du lit et, bâtant portant, tira sur Wauquier un coup de revolver qui l'atteignit à la tempe gauche. Le meurtrier s'enfuit.

Il dut y avoir dans la maison une émotion que l'on devine, un branle-bas. On fouilla l'immeuble de fond en comble et c'est ainsi que, paraît-il, on crut pouvoir établir que l'assassin s'était introduit par un des soupiraux de la cave.

Les magistrats de Charleroi étant arrivés, procédèrent immédiatement à leur instruction. Malheureusement, la victime était dans un état qui ne permettait guère de l'interroger et il fallut chercher à s'éclairer dans l'entourage. C'est ainsi que la femme de Wauquier, qu'on avait fait surveiller, ainsi que le neveu, Léon Wauquier également, âgé de 19 ans, et ce, en raison, dit-on, de certaines rumeurs, fit une déclaration d'après laquelle elle aurait vu un homme s'enfuir. Elle ajoutait, toujours sous réserves, que d'après elle, l'assassin devait avoir eu le vol pour mobile, car, avant de gagner la chambre à coucher, théâtre du crime, il avait déjà, en traînant un meuble dans une place du rez-de-chaussée, volé une somme de 500 francs environ.

Vers quatre heures, Wauquier a expiré. Après plusieurs perquisitions, les magistrats ont fini par croire que le neveu était l'amant de sa tante et ils ont ordonné leur arrestation à tous deux.

Nouveaux détails. — Les aveux des assassins

Charleroi, 6 janvier.

Il n'y a plus de mystère dans le crime d'Erquelinnes. Les deux prévenus, la femme et le neveu de la victime, ont fait des aveux dans le cabinet du juge, au cours de l'instruction qui a duré toute la nuit.

C'est le neveu qui accomplit l'abominable forfait : il fut tirer le bout portant pour ne pas tuer en même temps l'enfant que la mère tenait dans ses bras en dormant. L'assassinat perpétré, les deux amants se concertèrent sur ce qu'il y avait à faire avant de donner l'éveil. C'est ainsi que la femme prit prendre une attitude de désolée qui n'inspira d'abord aucun soupçon aux premiers témoins accourus. La femme, confrontée avec son amant, n'a pu que confirmer ses aveux. Elle déclare avoir brûlé le pochette qui contenait les 500 francs qu'elle disait d'abord avoir été volés. Les amants déclarent que leurs relations duraient depuis un an ; le mari les avait découvertes il y a six semaines ; il y aurait dix ans que son neveu comptait habitait avec lui. La nouvelle des aveux des coupables a provoqué à Erquelinnes la plus poignante émotion. Il n'y a qu'une voix pour crier à l'horreur du crime.

Les funérailles de M. de Trooz

Bruxelles, 6 janvier.

Les funérailles de M. de Trooz, président du conseil des ministres, ont eu lieu ce matin avec une grande solennité. Dimanche soir, le cercueil contenant la dépouille mortelle du ministre, avait été transporté du ministère de l'intérieur au palais de la Nation et placé dans la salle des pas-perdus, transformée en chapelle ardente. Ce matin, dès six heures, le public a été admis à défiler devant le catafalque. Parmi l'ameublement de fleurs, de gerbes et de couronnes, on remarquait une grande couronne envoyée par les anciens combattants de 1830.

Tandis que le canon ne cessait de tonner au loin, des discours étaient prononcés par M. Schollaert, président de la Chambre, et M. Liebaert, ministre des finances. Les honneurs militaires étaient rendus par des troupes de toutes les armes et par la garde civique de la capitale formant la haie sur tout le parcours.

DANS L'ARMÉE

Concours de chiens sanitaires. — Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup en France de dresser des chiens à la recherche des blessés. Une société d'études s'est créée. Elle a organisé pour le 11 de ce mois, à Paris, au bois de Boulogne, des séances de démonstrations à laquelle doivent prendre part les meilleurs chiens sanitaires d'Allemagne, de Suisse et de France. Notre pays sera représenté par le chien du commandant Ruffier, du 21e d'infanterie et du médecin-major Rudler. Les épreuves seront divisées en deux parties : concours de dressage et recherche des blessés.

Les allocations aux familles nécessiteuses des Ardennes. — Des doutes ont été élevés à ce sujet, il est utile de rappeler que les engagés volontaires ne peuvent être classés comme soutiens de famille ouvrant à celle-ci le droit à l'allocation journalière de 0 fr. 75. Ces dégégations sont réservées aux seuls appelés.

CHRONIQUE MINIÈRE

Le feu à la fosse n° 5

DES MINES DE COURRIÈRES

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, après entente entre les ingénieurs de la Compagnie de Courrières et de la Compagnie des mines de Courrières, les travaux d'approche du feu qui existent dans la veine Marie Nord-Ouest de la fosse n° 5 des mines de Courrières à Sallaumines, ont été abandonnés lundi matin, pour être remplacés par ceux des constructions de gros barrages ou serrements qui doivent étouffer l'incendie.

Ce procédé est très connu des mineurs, il est fréquemment employé lorsque le feu présente quelque importance, et peut faire courir du danger aux ouvriers travaillant dans les quartiers voisins. M. Léou, ingénieur en chef du contrôle, a donné toutes les indications utiles pour la construction de ces gros barrages, qu'il surveille et fait surveiller, entendant établir la plus grande sécurité dans le quartier menacé. De son côté, l'ingénieur Lemal, qui a fait montre d'une grande expérience des choses de la mine, ne néglige rien de ce qui peut contribuer à écarter le danger qui existe vers le foyer de l'incendie.

Dernière Heure

CHEZ LES MINEURS

Les concessions des Compagnies ne suffiront pas à apaiser le conflit.

Saint-Etienne, 6 janvier.

L'entrevue du Comité fédéral et des délégués des Compagnies houillères n'a pris fin qu'à 9 heures du soir. Sur l'insistance de M. Vivianl, les Compagnies ont consenti à avancer la remonte d'un quart d'heure, d'améliorer les approvisionnements et de porter la durée de repos à 45 minutes. Les mineurs, d'après les concessions, obtiennent la journée de 8 heures.

Mais on prétend que d'autres revendications seront soumises aux Compagnies lorsque les délégués du Comité fédéral rendront compte de leur mandat.

A LA FRONTIÈRE ALGÉRIENNE

Une reconnaissance de tirailleurs. — Cinq soldats réguliers du maghzen faits captifs.

Paris, 6 janvier.

Le général Lyautey télégraphie que le colonel Branlière vient de l'aviser que des groupes suspects ayant été signalés sur la Moulouya à 30 kilomètres à l'ouest de Sidi Mohamed du Berkane, il a envoyé une reconnaissance composée d'une compagnie de tirailleurs, de la cavalerie et du goum. Nos troupes ont été reçues à coups de fusil par cinq soldats réguliers du Maghzen qui étaient en avant-postes sur la droite de la Moulouya et qui avaient pris nos troupes pour des soldats du Roghi. Ces soldats ont été faits prisonniers et les explications qu'ils ont données sur leur erreur n'ayant pas paru satisfaisantes, le colonel Branlière les a fait diriger sur Marnia.

ENFIN LIBRE!

Un non-lieu en faveur de Jeanne Weber.

Bourges, 6 janvier.

La Chambre des mises en accusation a pris connaissance, cet après-midi, du dossier de l'affaire de Jeanne Weber et a rendu un arrêt de non-lieu.

En conséquence, le Parquet général a immédiatement télégraphié au Parquet de Châteauroux.

Le Procureur va donc signer dès aujourd'hui une ordonnance de mise en liberté.

L'éventreur berlinois réapparaît

Berlin, 6 janvier.

Un nouveau meurtre d'enfant commis dans les mêmes conditions horribles où dix-sept petites victimes ont déjà trouvé la mort, a été commis hier. Une petite fille de quatre ans était assise sous une porte cochère par un inconnu qui lui a ouvert le ventre d'un coup de couteau sur une longueur de huit centimètres.

Une arrestation a été opérée, mais il paraît douteux qu'on ait mis la main sur le coupable.

La police promet une récompense de 2000 marks pour la découverte de l'assassin.

TIRAGES FINANCIERS

Obligations Foncières 1879

Le numéro 426470 gagne 100.000 francs.

Le numéro 345084 gagne 100.000 francs.

Le numéro 1256199 gagne 25.000 francs.

Les numéros 1319069 et 1222242 gagnent chacun 10.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

1197548	1638131	1770408	1734654	1160973

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1770676	1797585	902241	8190	961748	
1761443	128853	1217553	270911	1452241	
818387	999621	490581	1799928	30910	
458217	1192795	274928	1037954	150157	
219166	356021	1078604	483124	1962782	
1159866	1000943	15439	550441	902387	
1417035	282871	1666894	975396	1784005	
621653	1330286	1307279	22634	886515	
1746381	916882	745182	1731197	902195	
1645396	882266	1698845	154008	251083	
1504150	130498	1071868	162962	1751038	
1396282	1778906	1465184	1746993	1702590	
698328	1657570	1756747	1783174	1463806	

Emprunt 1903

Le numéro 638740 gagne 100.000 francs.

Le numéro 1282897 gagne 25.000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

362971	321349	12256	616241	322870

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

940652	808169	860848	501986	211776	
88514	740844	541972	72822	654453	
72696	183622	828669	419093	53033	
676425	354412	301001	678495	53033	
107188	381725	861525	78960	53033	
272388	211598	626002	294373	53033	
597113	272609	929619	137286	53033	
583164	612238	769084			

Carnet du Lecteur

A Lille. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Léonce Wallart, ancien maire du Pont-de-Vendin, délégué cantonal, président de la mutualité scolaire de la section de Wingles, officier d'académie, décoré de la médaille d'argent de la mutualité, décédé à Lille, âgé de 66 ans. Nous présentons nos condoléances à sa famille et notamment à son gendre, M. Baillies, ancien adjoint aux manœuvres d'artillerie.

A Bailleul. — On annonce le décès à Flers, à 48 ans, de M. Eugène Gossart, [illegible] de la gendarmerie en retraite, [illegible] la brûlerie Dubuel, gare de l'Ouest, [illegible] la médaille militaire, [illegible] demeurant rue de l'Industrie, 103, [illegible] officier d'infanterie, décédé [illegible] à Paris.

LILLE

LE DÉCÈS D'UN SOLDAT DU 43e

On a beaucoup parlé ces jours derniers dans les milieux militaires de la mort d'un jeune soldat de la 7e compagnie du 43e régiment d'infanterie, Pierre Pichot, incarcéré à la Citadelle, décédé cet hiver, [illegible] dans sa famille à Crouilly, près de Vervins (Aisne), des suites d'une pneumonie [illegible].

Le décès de ce militaire était de [illegible] maintient certaine, à l'inoccupance du [illegible] major du 43e qui, avec une [illegible] reille, avait à plusieurs reprises [illegible] ment refusé de le reconnaître [illegible].

C'est ce que le jeune soldat avait [illegible] affirmé à ses parents et ses [illegible] de lui établir un certificat de maladie [illegible] enquête à laquelle nous nous sommes [illegible] il résulte que ces bruits ne sont [illegible] fondés.

Outre que le médecin-major ne [illegible] diagnostiquer une maladie qui ne s'est [illegible] encore déclarée, il est pour son malade [illegible] les espèces de ménagements. Il demandait [illegible] tamment qu'il fut exempté de manœuvres [illegible] qu'on lui accordât un emploi de bureau [illegible].

UN MARCHAND DE FOURRAGE EST ARRÊTÉ COMME COMPLICE D'UNE TENTATIVE DE MEURTRE

Le 22 décembre, plusieurs [illegible] parmi bagnards se trouvant [illegible] bondi, 21 ans, sujet belge, [illegible] re de la retraite à Dettinger [illegible] Théodore Strubbe, [illegible] Léon à Sallaumines.

Le patron de l'établissement [illegible] aux nouvelles venus qu'il a [illegible] servir à toute sorte d'exposé [illegible] vention. Comme les bagnards [illegible] consommation, [illegible] non craignant ni les [illegible] mettre dehors. C'est alors qu'[illegible] dit d'un ton provocateur [illegible] dehors. Son fils Gustave [illegible] fit d'un coup de couteau [illegible] femme s'écroula à [illegible] leurs. Strubbe [illegible] s'arma d'un long [illegible] Revenu [illegible] Le cabaretier, [illegible] qui jeta dans la rue [illegible] l'enfuyant ; il fut [illegible] Brick Louis, marchand de [illegible] s'échappant dans sur [illegible] coups de pied [illegible] opérations [illegible] chal, il prit [illegible] qui depuis [illegible] Le Deffrennes, [illegible] et Deffrennes, [illegible] Strubbe [illegible] Brides a été [illegible] la sûreté en attendant [illegible] parquet de Douai [illegible].

LE DRAME AU VITRIOL

C'est M. Homey, [illegible] été chargé de l'enquête [illegible] du jeune [illegible] rue de Revel, et [illegible] Marie Bart [illegible] nord, homme de peine [illegible] dévouement à Fernand [illegible] parquet de Douai [illegible] Philadelphie.

76

L'Institutrice des Rjaulx

Par Pierre DAX

Les chevaux des deux victorias, brusquement retenus, se cabrèrent.

Reine se retourna.

Aux cris d'affolement avaient succédé des injures contre le cycliste qui, après s'être bousculé, renversé la jeune fille, lui avait enjambé sans feu.

Reine ne vit point Marguerite auprès d'elle.

Elle eut un pressentiment, accourut.

— Mademoiselle Marguerite !... répétait-elle, frappée de stupeur.

Puis, tout à coup :

— C'est elle !... Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! qu'est-il arrivé ?...

Lorsque la jeune fille avait essayé de traverser la chaussée, rien ne faisait prévoir un accident.

Très tranquillement, sans faux pas, un peu absorbée, peut-être, la jeune fille cherchait à rejoindre la femme de chambre.

Marguerite venait d'éviter le museau d'un gros cheval de renfort lorsqu'elle dut laisser passer un fiacre aux stores baissés, filant bride abattue, puis elle reprit sa marche.

A peine avait-elle fait deux pas qu'elle éprouva un choc violent et se laissa choir sur le sol avant même qu'un promeneur qui la suivait dans ce pas difficile, ait eu le temps d'ouvrir les bras pour la préserver de la chute.

Ce furent alors des protestations contre ces appareils bizarres, excentriques, disgracieux, qui augmentent, chaque jour, la mortalité ; ce furent des cris d'indignation contre le lâche qui avait disparu...

— Mademoiselle, voulez-vous me permettre de vous aider demanda timidement le promeneur. Souffrez-vous ?

— Mademoiselle Marguerite, appela Reine à demi-morte de frayeur... Mademoiselle Marguerite, vous êtes-vous fait mal ?

Le corps restait allongé, sans mouvement.

Sous la robe bleue, poussée d'un côté, comme par une rafale, sortaient les petits pieds finement chaussés.

Déplacé le chapeau couvrait le visage, et Reine, la dévisageant, blême de saisissement, irritait parler.

Elle avait l'air d'une folle et sa pensée était à ses maîtres.

« Comment leur apprendre !... »

Ce fut le promeneur, celui qui se trouvait près de Marguerite au moment de la chute, qui s'agenouilla et souleva l'aile bleue du grand feutre.

Il avait inspecté les alentours.

Pas de proche habitation où il aurait pu l'emporter pour lui faire donner des soins.

Marguerite était très pâle et ses paupières restaient closes.

Une étrange sensation le secoua.

Elle se traduisit par un rictus sous la moustache.

Tout cela s'était déroulé en une minute.

Il prit une des petites mains gantées, toucha la tempe, caressa délicatement le front.

Puis, il tâtonna du bout des doigts en cercle, lentement, d'une voix très douce, douce, qu'il aurait voulu faire plus tendre encore :

— Voyons ma gentette !... Pauvre vous vous soutenir !... Essayez de vous aider un peu !...

Marguerite entr'ouvrit les yeux, regarda qui lui parlait.

Elle vit, la soutenant dans ses bras, l'inconnu qui l'avait heurtée, celui à qui elle pensait plus qu'à tout.

Ses joues se colorèrent légèrement

Elle obéit sans trop se rendre compte.

A côté, d'une voiture de maître, une dame fit passer un bras de dentelles.

Ses narines délicates frémirent.

Marguerite se souleva lentement.

— Que j'ai eu peur !... gémit-elle...

— Se souffre-vous pas? mademoiselle ?

— Non, monsieur. Je ne sais pas... Je ne crois pas... Me suis-je donc laissée tomber ?

Celui qui l'écoutait était aussi pâle qu'elle.

Il détaillait ses traits, ses lèvres, son grand front intelligent, l'expression de ses yeux

Il écoutait sa voix

Marguerite était debout, rougissant de se trouver au milieu de cent yeux fixés sur elle.

— Oh ! que j'ai honte, avoua-t-elle, ne sachant comment éviter l'ennuyeuse inspection.

— Ne vous inquiétez pas de cela, mademoiselle... Est-il exact que vous ne souffrez pas, demanda l'inconnu avec une douceur extrême.

— Oui, monsieur, merci. Qu'est-il donc arrivé, Reine ?... Je n'ai rien vu... absolument rien.

— Madame est avec vous ?

— Oui, monsieur, merci beaucoup. Qu'est-ce qu'est fait tomber ?

— Un cycliste. Je n'ai rien vu moi non plus.

Pendant que la femme de chambre réparait le désordre de la toilette, Marguerite recueillait ses esprits.

— Sans vous, monsieur, je ne sais trop ce qui serait arrivé.

— Oh !... je n'étais pas seul.

— C'est vrai, mais c'est vous qui avez pard aux piétinements des chevaux, signifia Reine.

— Puisque je ne vous suis d'aucune utilité, mesdames, je me retire.

Marguerite était troublée, émue.

Elle tremblait.

Dans son ébranlement ne se trompait-elle pas ?

Non, oh ! non.

Comme avant-hier, ils se regardèrent sans parler.

Le regard de la jeune fille fut un poème.

Dans l'autre, énigmatique, indéfinissable, où se lisait une souffrance, se fondait aussi une joie, celle d'avoir trouvé ce joli visage, celle, maintenant, de lui avoir sauvé la vie.

Il y avait aussi de l'amour.

— Monsieur, ni Reine, qui, depuis un moment, avait reconnu la promeneur de l'avant-veille, je suis la gouvernante de mademoiselle Marguerite... Si monsieur avait l'obligeance de me remettre sa carte, la famille de mademoiselle serait heureuse de savoir à qui témoigner sa gratitude.

Les mots heurtèrent son cerveau.

« La gouvernante de mademoiselle Marguerite...

« La famille de mademoiselle l... »

Il ne fit pas un mouvement. Sa surprise resta intérieure, mais d'un coup d'œil savant et rapide, ses yeux glissèrent sur la physionomie inquiète tranquille, sur le grand front, sur les lèvres roses.

Les traits étaient à jamais gravés dans sa mémoire.

« Avec cette tristesse découverte par la fille du Docteur, il y a qui semblait être le fond de son caractère, il dit :

— Madame, si mon concours vous était nécessaire, je vous l'accorderais de tout mon cœur. Grâce à Dieu, il n'en est rien. Ce que j'ai fait ne vaut même pas un remerciement.

Il salua et s'éloigna.

Marguerite et Reine le regardèrent prendre la route opposée à la leur.

— Sans lui !... conclut la femme de chambre, hochant la tête.

— Ne m'en parlez pas. C'est effrayant !

— Que va-t-on nous dire, grand Dieu ?

— Nous ne parlerons pas de l'aventure. Maman et papa s'inquiéteraient.

— Bah ! exact que vous ne souffrez pas, mademoiselle ?

— Je suis un peu ébranlée, un peu secouée, c'est tout

— Quand j'y pense !... Un accident est vite arrivé dans la même ?

— N'en parlons plus. Cela me rendra prudente.

— C'est facile à dire, mais comment se garer quand rien n'avertit et lorsque ces engins de malheur arrivent sur nous à fond de train ?

La pâleur de Marguerite disparut peu à peu.

Lorsqu'elles arrivèrent à Avenue Bugeaud la jeune fille avait à peu près repris possession de elle-même.

Lorsqu'elle passa sous le porche de l'habitation, l'inconnu, à quelques pas, la vit disparaître.

Il connaissait son domicile.

Malgré la résolution de ne parler à personne de la mésaventure, Marguerite la conta à Jeanne, le soir, avant de se coucher.

Madame Delier n'avait pas, comme Mathilde et Robert, sujet de se tourmenter !

Lorsque la jeune fille eut parté de son souvenir, elle ajouta :

— Je lui dois la vie, mademoiselle, et je ne saurai peut-être jamais qui il est.

Le petit cœur ne s'ouvrait pas davantage et Jeanne ne découvrit dans ces paroles ni un regret, ni l'échéance d'un rêve.

Elle ne questionna pas.

Agence matrimoniale

Le dimanche suivant, Reine [illegible] le dossier de ces [illegible] avec [illegible] lèvres.

Elle signa même un quart d'heure [illegible] de sa sortie.

Reine partait, un plan bien [illegible] l'imagination.

Pourquoi échouerait-elle ?

Tous les moyens ne sont-ils pas [illegible] qu'on veut arriver à ses fins ?

Avec les attentes aux bureaux [illegible] le gouvernante de la famille Poulin [illegible] d'une heure pour aller [illegible] marchais.

Elle prit un coulon qui la conduisit [illegible] une cour qu'elle traversa en [illegible] parquet de Bohême qui [illegible] che.

Elle gravit trois marches qu'une [illegible] garantissait d'un sol plus fine, pénétrante [illegible] glissait les ses.

Reine poussa la porte vitrée qui [illegible] dée-même, se trouva dans un large [illegible] bule, avec, à droite, un escalier [illegible] éclairé.

La clarté qui sortait des bouches d'[illegible] lorifères fit enlever prestement une [illegible] de fourrure que Reine portait sur [illegible] ments trois étages, sonna, demanda [illegible] me Marthe.

C'était le nom de guerre de la [illegible] d'une de ces agences [illegible] clarées à la préfecture de police [illegible] des matrimoniales [illegible] dans des conditions plus [illegible] hier : une de ces agences [illegible] pour notre jeune [illegible] pour leur arracher quelques [illegible] marchez.

Madame Marthe ne se fit pas [illegible]